

**Année Scolaire 2015/2016 - Élections des parents d'élèves
au Conseil d'administration du collège Pierre de Ronsard**



Michel Roux
enfant en 4e



Karine Guibert
enfant en 6e et 3e



Vincent Audard
enfant en 4e



Estelle André-Clabaut
enfant en 6e et 4e



Gaëlle Delavaquerie
enfant en 3e



Cécile Glèves
enfant en 6e



François-Xavier Rasse
enfant en 5e



Nathalie Grassin
enfant en 5e



François Sarcocchi
enfant en 3e



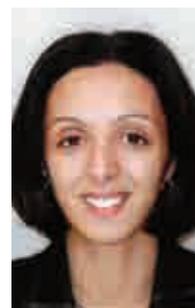
Marianne Sarrey
enfants en 5e



Caroline Alberto
enfants en 3e



Ghislaine Bellou-Griffin
enfants en 4e



Amale Marmier
enfant en 5e



Elisabeth Ouvrard
enfant en 3e

**Année Scolaire 2015/2016 - Élections des parents d'élèves
au Conseil d'administration du collège Pierre de Ronsard**



*Pourquoi élire
des parents d'élèves
indépendants ?*



PARCE QUE nos préoccupations sont exclusivement celles du collège Ronsard et l'amélioration des conditions de scolarité de nos enfants.

PARCE QUE nous privilégions le contact direct avec les autres parents, les professeurs et la direction du collège :

- grâce à notre site sur lequel chacun peut s'exprimer ;
- par notre présence efficace grâce à notre proximité, notre disponibilité.

PARCE QUE nous agissons en toute liberté, de façon directe et immédiate, sans devoir en référer à une instance locale, départementale ou régionale.



Un peu d'histoire



Créée en 2000 par des parents d'élèves du quartier de la Pie, l'API n'a cessé de se développer.

Initié au groupe scolaire, maternelle et élémentaire la Pie, les enfants grandissant, nous nous sommes aventurés, avec succès, du côté du collège Pierre de Ronsard. L'Association des Parents Indépendants est devenue au fil des ans majoritaire au groupe scolaire la Pie ainsi qu'au collège Pierre de Ronsard. Notre état d'esprit ayant séduit des parents d'élèves de l'école Bled il y a maintenant trois ans, nous espérons maintenant faire de même au collège Louis Blanc, et nous y implanter durablement.



Association des Parents Indépendants



L'API est une association indépendante, de proximité, sans appartenance ni affiliation politique, regroupant des parents bénévoles au service des parents et élèves, de la maternelle au collège. L'API est une association subventionnée par la ville de Saint-Maur des Fossés.



Comme l'an passé, les parents élus de l'API s'engagent à vous représenter dans tous les conseils et commissions du collège : conseil d'administration, commission permanente, commission hygiène et sécurité, conseils de discipline éventuels, et commission "poids du cartable", qui a été demandée et obtenue par les élus de l'API l'année dernière. Ils seront de nouveau vos portes-paroles auprès de la direction et des enseignants du collège, de la municipalité, de l'inspection d'académie et du conseil départemental. Ils vous assisteront et vous conseilleront devant toute difficulté rencontrée par vos enfants dans leur scolarité.



Dans l'année à venir, nous poursuivrons nos démarches pour faire avancer les dossiers qui sont importants pour le bon déroulement de la scolarité de nos enfants. Parmi ceux-ci, nous pouvons déjà citer :

- sécurité aux abords du collège,
- assouplissement du régime de demi-pension,
- information des parents sur la refonte des programmes et sur la réforme du collège,
- développement du numérique, pour l'allègement du poids du cartable.

A cela viendront s'ajouter tous les problèmes dont vous voudriez nous faire part.

Quel est le rôle des représentants de parents d'élèves ?

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ses instances participatives : ils y ont voix délibérative.

Le conseil d'administration est l'organe délibérant de l'établissement. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il :

- adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur ;
 - donne son accord sur le programme de l'association sportive ;
 - délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ;
 - donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc ;
 - délibère sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- À votre demande, ces mêmes représentants peuvent

assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Place des parents dans les conseils de classe

Au collège, les délégués des parents d'élèves aux conseils de classe sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections, et ils sont désignés par le chef d'établissement compte tenu des résultats de ces élections.



Le 9 Octobre, pensez à voter par correspondance en confiant votre (vos) enveloppe(s) à votre enfant un vote par parent

Retrouvez-nous toute l'année sur notre site internet : <http://www.api-saintmaur.com> Vous trouverez nos actions et des informations liées à la vie des enfants des écoles la Pie, Bled, et du collège Ronsard. Pour tout contact : college@api-saintmaur.com